Image not found or type unknown

mon avocat me conseil de rouler sans permis ?

Par **goldflowers**, le **17/08/2011** à **16:42**

Bonjour ,

Il y a 3 mois j'ai commis un excès de vitesse plus de 50 km/h au dessus de la vitesse autorisé .
l'infraction a été commise le 07/06/2011 à 16h20, la décision du préfet le 10/06/2011 mais il on oublier l'heur !
mon avocat me conseille d'envoyer une lettre au préfet lui indiquant son erreur et d'attendre une réponse :

Si il répond il me dit que cela devrait êtres favorable et en cas de non réponse conduire sans permis.

Mon Avocat m'indique de présenter l'erreur du préfet en cas de contrôle et ma tout de même prévenu que j'aurai le droit a une garde a vue, mais il m'assure qu'il aura des arguments au procès pour que cela se passe bien .
je suis conscient que cette solution n'es pas très clair, mais j'ai absolument besoin de mon permis pour le travail .

J'aimerais votre avis merci .

Par **Domil**, le **17/08/2011** à **17:20**

Vous roulez sans permis, vous prenez le risque de vous faire arrêter, et d'être interdit de le repasser pour plusieurs années.

Louez une voiture sans permis

Par **razor2**, le **18/08/2011** à **09:49**

Votre avocat vous conseille de rouler sans permis sur l'argument que le Préfet n'a pas noté l'heure sur sa décision de suspension de votre permis de conduire????
Changez vite d'avocat!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés